Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_133-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 20

DATE DE CONVOCATION :

Le Mardi 09 décembre 2025

Secrétaire de séance :

Françoise Barbier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Délibération N°2025_133

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mr Guy Pennec.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Guy Pennec, Morgane Bicrel, Jean-Michel Ogès, Françoise Barbier, Virginie Bernard, René-François Cornec, Mickaël Désouches, Joëlle Hervet, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Loïc Loison, Michel Martin, Gérard Pirou

Etaient absents : Anne-Laure Baron, Nathalie Jézéquel, Maureen Troadec, Nicolas Ulrich.

Etaient excusés : Éric Georges, Marie-Christine Coz, Claude Poder, Virginie Baz, Laurence Huon, Tanguy Péron, Sylvie Troadec

Ont donné pouvoir : Éric Georges à Virginie Bernard, Marie-Christine Coz à Gérard Pirou, Claude Poder à Morgane Bicrel, Virginie Baz à Mickaël Désouches, Laurence Huon à Guy Pennec, Tanguy Péron à Françoise Barbier, Sylvie Troadec à Joëlle Hervet

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE – Repas des ainés facturation au CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande des élus en charge du CCAS relative à l'élaboration d'un menu amélioré pour le repas des aînés prévu le 7 février 2026, comprenant l'apéritif (partie solide uniquement), l'entrée, le plat, le dessert et le pain pour 150 personnes,

Vu les propositions de menus élaborées par le service Enfance-Jeunesse et présentées aux membres élus du conseil d'administration du CCAS,

Vu la proposition de tarification du service Enfance-Jeunesse pour ce repas, soumise aux membres élus du conseil d'administration du CCAS,

Vu le compte rendu du bureau municipal en date du 27 novembre 2025 validant l'une des propositions soumises,

Vu les dépenses engagées par la collectivité détaillées comme suit :

Désignation	Fournisseur	Couts engagés
Fabrication de 150 repas améliorés Matière première	Service enfance jeunesse	727,50 €
Fabrication de 150 repas améliorés Temps de travail agent	Service enfance jeunesse	922,50 €
Somme totale engagée par la collectivité à facturer au CCAS :		**1650 € soit 11€ /repas**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la tarification proposée au CCAS par le service Enfance-Jeunesse ;
- Décide de facturer au CCAS la somme de 1 650 € correspondant à la fabrication et à la mise en assiette du repas des aînés du 7 février 2026.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_133-DE

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Françoise Barbier

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire,
Guy Pennec

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr *dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*